Nations Unies ESCAP/RFSD/2025/6

Conseil économique et social

Distr. générale
10 mars 2025

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Douzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

Bangkok, 25-28 février 2025

Rapport sur les travaux du douzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable*

1. Le douzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), s'est tenu à Bangkok du 25 au 28 février 2025.

2. Plus de 1 000 participantes et participants ont assisté au douzième Forum, y compris des représentant(e)s de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organismes des Nations Unies, d'organisations internationales, de grands groupes et d'autres parties prenantes.

3. Les États membres ci-après étaient représentés : Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Türkiye, Vanuatu et Viet Nam.

4. Les représentantes et représentants des Observateurs permanents ci-après ont participé : Afrique du Sud, Allemagne, Chili, Égypte, Italie, Roumanie et Suède, ainsi que l'Union européenne. Un(e) représentant(e) du Saint-Siège, observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, a également participé.

5. Conformément à l'article 12 du Règlement intérieur de la Commission, le Président et les Vice-Présidents ont examiné les accréditations de tou(te)s les représentant(e)s et les ont jugées en bonne et due forme.

6. Au titre du point 1 a) de l'ordre du jour, la Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution d'ouverture. La Vice-Ministre de l'intérieur de la Thaïlande, Mme Sabeeda Thaised, et le Président du Conseil économique et social ont prononcé des allocutions spéciales. La Vice-Secrétaire générale de l'ONU a fait une déclaration. La représentante de l'Asia-Pacific Peoples' Forum on Sustainable Development, Mme Beena Pallical, et la représentante du Forum de la jeunesse 2025 du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, Mme Shayal Nand, ont fait des déclarations au nom des grands groupes et d'autres parties prenantes.

* L'annexe II n'a pas été revue par les services d'édition ; elle est distribuée dans la langue de l'original seulement.

Merci de recycler

7. Au titre du point 1 b) de l'ordre du jour, les membres ci-après du Bureau ont été élus :

Président :	M. Suman Bery (Inde)
Vice-Présidents :	M. Chencho (Bhoutan) M. Florian J. Yatilman (États fédérés de Micronésie) M. Shigemi Ando (Japon) M. Shiva Raj Adhikari (Népal)

8. Au titre du point 1 c) de l'ordre du jour, l'ordre du jour suivant a été adopté :

1. Ouverture du douzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable :
   a) Allocutions d'ouverture ;
   b) Élection du Bureau ;
   c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont énoncés et consistent à ne laisser personne de côté.
3. Accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au moyen des examens nationaux volontaires.
4. Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des possibilités s'agissant d'atteindre les objectifs de développement durable dans la région :
   a) Progrès vers la réalisation des objectifs 3, 5, 8, 14 et 17 au niveau régional ;
   b) Mise en œuvre du Programme 2030 au niveau sous-régional ;
   c) Compte rendu des résultats généraux obtenus par les Nations Unies à l'échelle régionale en Asie et dans le Pacifique à l'appui du Programme 2030.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport sur les travaux du douzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

9. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, les participant(e)s au douzième Forum ont pris acte de la note du secrétariat intitulée « Résumé du rapport du Partenariat Asie-Pacifique pour les objectifs de développement durable de 2025 : promouvoir l'emploi productif, l'égalité des sexes et la santé de la main-d'œuvre pour une transition juste vers une économie verte et bleue » (ESCAP/RFSD/2025/2) et de la note du secrétariat comprenant un résumé du rapport de 2025 sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique

(ESCAP/RFSD/2025/3). Une table ronde de haut niveau s'est tenue sur le thème du douzième Forum « Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont énoncés et consistent à ne laisser personne de côté ». Les intervenant(e)s ont échangé des idées concernant les politiques et les solutions permettant de constituer une main-d'œuvre résiliente grâce à l'emploi décent, à l'autonomisation des femmes, à la protection sociale et à la santé. Une deuxième table ronde de haut niveau a été consacrée à l'accélération de la mise en œuvre régionale des objectifs de développement durable et du Pacte pour l'avenir, qui a été adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 79/1 du 22 septembre 2024.

10. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, les participant(e)s ont pris acte de la note du secrétariat intitulée « Tirer parti du processus d'examen national volontaire pour renforcer le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (ESCAP/RFSD/2025/4). Ils (elles) ont examiné les retours d'expérience des États membres dans la préparation des examens nationaux volontaires pour le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2025, débattu du rôle du secteur privé dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de la manière dont les examens nationaux volontaires pouvaient l'améliorer, et échangé des vues nationales sur les défis, les progrès et les réalisations, ainsi que sur les enseignements tirés de ces examens.

11. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, cinq tables rondes ont été organisées afin de faciliter le dialogue entre les parties prenantes en vue d'examiner les progrès régionaux accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable qui seront examinés lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2025, à savoir l'objectif 3 (Bonne santé et bien-être), l'objectif 5 (Égalité entre les sexes), l'objectif 8 (Travail décent et croissance économique), l'objectif 14 (Vie aquatique) et l'objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Les participant(e)s ont pris note des vues diverses exprimées lors des tables rondes, lesquelles visaient à éclairer les travaux du forum politique de haut niveau.

12. Au titre du même point de l'ordre du jour, les participant(e)s ont pris acte de la note du secrétariat sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau sous-régional (ESCAP/RFSD/2025/5) et mis en avant diverses approches, spécificités et réalisations sous-régionales provenant des cinq forums sous-régionaux multipartites sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable tenus en 2024.

13. Toujours au titre du point 4 de l'ordre du jour, la démarche coordonnée suivie par le système des Nations Unies au niveau régional pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 a été examinée. De nombreux(ses) représentant(e)s ont partagé des informations sur les mesures prises et les résultats obtenus en 2024, notamment les mesures prises par les coalitions thématiques établies dans le cadre de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique.

14. Aucune question n'a été abordée au titre du point 5 de l'ordre du jour.

15. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le présent rapport (par. 1 à 20), à l'exception des annexes, a été adopté le 28 février 2025.

16. Il a été convenu que le résumé des débats tenus lors du douzième Forum, établi par la présidence (voir annexe I), qui n'était pas un document négocié, serait distribué aux États membres afin qu'ils l'examinent et s'assurent de son exactitude factuelle, que les listes de manifestations parallèles et autres manifestations associées qui avaient eu lieu avant et en marge du douzième Forum seraient annexées au présent rapport (voir annexe II) et que la synthèse des débats tenus lors des cinq tables rondes organisées au titre du point 4 de l'ordre du jour ferait l'objet d'un additif au présent rapport (ESCAP/RFSD/2025/6/Add.1) qui serait publié à une date ultérieure.

17. Une fois que l'exactitude factuelle aura été vérifiée, le présent rapport (ESCAP/RFSD/2025/6) et son additif (ESCAP/RFSD/2025/6/Add.1) seront soumis à la CESAP à sa quatre-vingt-unième session. Ces documents visaient à éclairer les dialogues à l'échelle mondiale au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2025.

18. Le rapport analytique intitulé *Asia and the Pacific SDG Progress Report 2025: Engaging Communities to Close the Evidence Gap* a été établi pour le douzième Forum et présenté aux médias le 18 février 2025.

19. Le 25 février 2025, la publication intitulée *Asia-Pacific Sustainable Development Goals Partnership Report 2025: Delivering a Just Transition – Advancing Decent Work, Gender Equality and Social Protection* a été publiée dans le cadre du Partenariat Asie-Pacifique pour les objectifs de développement durable, qui réunit la CESAP, la Banque asiatique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement.

20. En complément du programme principal du douzième Forum, 43 manifestations parallèles et 14 autres manifestations associées devaient être organisées entre le 12 février et le 5 mars 2025 (voir annexe II)[1].

[1] On trouvera des informations complémentaires sur les manifestations parallèles à l'adresse suivante : www.unescap.org/events/2025/apfsd12-side-events et, en ce qui concerne les autres manifestations associées, à l'adresse suivante : www.unescap.org/events/2025/apfsd12-associated-events-and-sdg-dialogue-space.

Annexe I

Résumé des débats tenus lors du douzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, établi par la présidence

1. Le douzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable avait pour thème « Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont énoncés et consistent à ne laisser personne de côté ». Lors du douzième Forum, les membres et les membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), les organes intergouvernementaux, les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, les grands groupes et les autres parties prenantes ont débattu des perspectives régionales de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique.

I. Principaux messages

2. Les messages clefs ci-après sont ressortis des débats tenus lors du douzième Forum, auxquels de nombreux(ses) participant(e)s ont pris part, et sont détaillés dans les sections II à V ci-dessous :

a) Les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique, qui n'est pas en voie de les atteindre, doivent accélérer, ce qui suppose une plus grande mobilisation des pays, une augmentation des investissements et l'adoption de solutions qui tiennent compte de la diversité de la région, favorisent une consommation et une production plus responsables et assurent une transition juste ;

b) Une coopération régionale solide dans les domaines du financement du développement, de la transformation numérique et de l'équité intergénérationnelle, soutenue par un accès inclusif à la technologie et faisant fond sur le Pacte pour l'avenir, peut permettre aux pays d'accélérer considérablement les progrès vers la réalisation des objectifs ;

c) Des examens nationaux volontaires inclusifs et fondés sur des données d'observation et un engagement fort des parties prenantes (pouvoirs publics, secteur privé, société civile et milieu universitaire) sont essentiels pour évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs, recenser les lacunes et prendre des décisions fondées sur des données ;

d) De meilleurs soins de santé primaires qui répondent aux besoins des différents groupes de population et tiennent compte des trajectoires démographiques, en vue de parvenir à une couverture sanitaire universelle, sont essentiels pour obtenir de meilleurs résultats en matière de santé ;

e) Pour accélérer l'action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation économique des femmes, il faut remettre en question les normes de genre, renforcer la législation et les politiques afin de lutter contre la violence fondée sur le genre et les pratiques néfastes, consolider l'espace civique et les mouvements de femmes à l'appui de la prise de décision inclusive et combler les lacunes en matière de données genrées et intersectorielles ;

f) Afin d'obtenir une main-d'œuvre résiliente et inclusive ayant des possibilités d'emploi décent et formel, en particulier s'agissant des femmes et des jeunes, il faut faciliter l'accès à la formation professionnelle et aux technologies numériques et renforcer la protection sociale ;

g) La protection des océans requiert des investissements plus importants, des données de meilleure qualité et une surveillance accrue, une gouvernance renforcée des océans, une gestion durable et une plus grande collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité marine ;

h) La responsabilité première de la mise en œuvre du Programme 2030 est nationale, car la plupart des ressources en faveur de la mise en œuvre des objectifs viendront des pays. Toutefois, une étroite coopération régionale en matière de financement du développement et des réformes de l'architecture financière internationale sont indispensables, en particulier pour les pays les plus vulnérables de la région, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ;

i) Le système des Nations Unies pour le développement encourage activement la coopération régionale et sous-régionale, ce qui permet aux pays d'apprendre les uns des autres et d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs.

II. Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont énoncés et consistent à ne laisser personne de côté

3. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, les participant(e)s au douzième Forum ont examiné les progrès accomplis dans l'exécution du Programme 2030 et débattu des moyens d'accélérer ces progrès. Ils (elles) se sont penché(e)s sur les liens entre les objectifs de développement durable examinés, ont débattu des politiques et des solutions intégrées et mis en évidence les possibilités et les expériences en matière de constitution d'une main-d'œuvre résiliente grâce à des emplois productifs, à l'égalité femmes-hommes, à la protection sociale et à l'amélioration de la santé.

4. Nombre de participant(e)s au douzième Forum ont présenté des mesures visant à promouvoir l'emploi productif, l'égalité des sexes et la santé de la main-d'œuvre, ainsi qu'à permettre une transition juste vers une économie durable. Ils (elles) ont souligné qu'il était important d'avoir des politiques en adéquation avec les contextes nationaux ; de reconnaître les externalités économiques et sociales ; de mobiliser diverses sources de ressources financières pour lutter contre les changements climatiques ; de tirer parti des technologies renouvelables et numériques et d'utiliser des plateformes intergouvernementales pour le partage des connaissances et l'assistance technique. Ils (elles) ont également souligné que l'apprentissage mutuel était indispensable pour concevoir des programmes de formation professionnelle, fournir des soins de santé universels, promouvoir l'emploi productif et avoir une main-d'œuvre résiliente. À cet égard, il a été souligné que la coopération Sud-Sud était importante, car elle permettait la mise en commun de l'expertise technique et soutenait le développement du capital humain.

5. Beaucoup de représentant(e)s des États membres ont réaffirmé leur attachement au Programme 2030 tout en reconnaissant que les progrès avaient été lents en raison notamment des multiples crises mondiales. Ils (elles) ont aussi noté l'importance de la durabilité pour faire progresser la mise en œuvre de l'objectif 8 (Travail décent et croissance économique), de l'objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et de l'objectif 14 (Vie aquatique), et souligné qu'une plus grande participation des femmes à la vie active et aux processus politiques était nécessaire. Ils (elles)

ont également souligné qu'il était important d'intégrer les objectifs de développement durable dans les politiques nationales et de favoriser des modes de vie durables, en apportant un soutien adapté aux pays en développement et des mécanismes de financement efficaces.

6. Les représentant(e)s de différents États membres ont reconnu que des approches fondées sur des données et des faits probants étaient essentielles dans le contexte de l'élaboration des politiques et insisté sur l'importance de la coopération internationale et régionale. Ils (elles) ont souligné l'importance de l'inclusivité afin que les communautés vulnérables bénéficient des efforts déployés et que personne ne soit laissé pour compte. Ils (elles) ont également souligné qu'il était important de tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation pour favoriser la résilience et accélérer les progrès vers la réalisation du Programme 2030.

7. Nombre de représentant(e)s des grands groupes et d'autres parties prenantes ont pris note de la nécessité d'une approche centrée sur la main-d'œuvre pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs. Ils (elles) ont mis en lumière la vulnérabilité des travailleurs du secteur informel qui avaient peu ou pas accès à la protection sociale et aux soins de santé et la charge disproportionnée qui pesait sur les femmes dans les secteurs à faible productivité. Ils (elles) ont noté qu'il était important de formaliser le secteur informel, par exemple en revalorisant la main-d'œuvre afin qu'elle puisse s'adapter aux nouveaux défis, notamment à la nécessité d'une transition vers une économie durable pour faire face à la crise climatique. De nombreux(ses) représentant(e)s ont demandé que soient élaborées des politiques nationales qui soutiennent l'emploi décent assurant un salaire vital minimum, la main-d'œuvre syndiquée, une protection sociale universelle, l'égalité de rémunération et la fin de la discrimination contre les communautés marginalisées en ce qui concerne l'emploi, les soins de santé et la protection sociale. Ils (elles) ont souligné également qu'il fallait mettre en place des politiques inclusives et fondées sur la science pour relever les défis interdépendants dans les domaines de l'emploi, du genre et de l'environnement, demandant que des investissements ciblés soient faits en faveur de la résilience de la main-d'œuvre face aux changements climatiques, aux chocs économiques et aux inégalités sociales. En outre, ils (elles) ont souligné l'importance de la coopération régionale pour un travail décent, une protection sociale plus forte et un meilleur accès aux soins de santé, en particulier pour les communautés vulnérables.

III. Donner un coup d'accélérateur à la mise en œuvre régionale des objectifs de développement durable et du Pacte pour l'avenir

8. Au titre du même point de l'ordre du jour, les participant(e)s ont été informé(e)s des résultats des consultations régionales sur le deuxième Sommet mondial pour le développement social et sur la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. Une table ronde a été organisée sur le thème de l'accélération de la mise en œuvre régionale des objectifs de développement durable et du Pacte pour l'avenir, au cours de laquelle les participant(e)s ont examiné les questions suivantes : a) le financement du développement durable ; b) l'exploitation du potentiel des données et des technologies numériques ; c) les jeunes et les générations futures.

9. Des participant(e)s au douzième Forum ont souligné que pour atteindre les objectifs du Programme 2030 il fallait recourir à une coopération et une collaboration internationales et régionales audacieuses et orientées vers l'action ; améliorer les mécanismes de financement et appliquer des solutions

durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles. L'appropriation nationale étant la clef d'une mise en œuvre réussie du Programme 2030, certain(e)s participant(e)s ont souligné que des politiques macroéconomiques saines et une réglementation et une culture financières étaient essentielles pour créer un environnement favorable et augmenter les investissements nécessaires à la réalisation des objectifs.

10. La consultation régionale multipartite sur le deuxième Sommet mondial pour le développement social a notamment fait ressortir la nécessité de développer la protection sociale universelle et la solidarité intergénérationnelle, de transformer les systèmes de soin et de promouvoir une croissance plus inclusive. Un mécanisme régional régulier chargé du suivi et de l'examen des engagements pris lors du Sommet permettrait, en stimulant la coopération et en améliorant la responsabilisation, de renforcer la résilience face aux risques sociaux, économiques et environnementaux communs.

11. En ce qui concerne la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendrait prochainement, beaucoup de participant(e)s ont pris note de la nécessité de réformer l'architecture financière internationale ; d'améliorer le recouvrement des impôts ; d'accroître l'efficacité et l'efficience des dépenses budgétaires et de renforcer la gestion budgétaire. Plusieurs représentant(e)s ont noté que pour répondre aux préoccupations relatives à la soutenabilité de la dette publique, il fallait renforcer le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des 20, mais aussi améliorer la transparence quant aux données de la dette, la communication d'informations et la collecte de données. Ils (elles) ont également noté que les activités de renforcement des capacités et les mesures d'assistance technique étaient nécessaires pour mobiliser efficacement les investissements, améliorer la mise en œuvre des politiques et faciliter leur harmonisation avec les normes internationales.

12. Nombre de participant(e)s ont mis en avant le rôle du Pacte pour l'avenir, en ce qu'il permet d'orienter la mise en œuvre du Programme 2030 au moyen d'un processus de participation multigénérationnel et multipartite. Bien que la région soit parmi les chefs de file de la transformation numérique, de nombreux(ses) représentant(e)s ont indiqué qu'il était essentiel de tirer parti des technologies numériques novatrices et des réseaux robustes, et de rester attentifs aux impacts potentiels de l'intelligence artificielle, afin de mettre en œuvre le Pacte numérique mondial et de combler les fractures numériques. Pour donner suite à la Déclaration sur les générations futures, il fallait renforcer l'équité entre les générations, investir davantage dans la jeunesse, favoriser une participation plus active des jeunes et mieux protéger leurs droits et leur bien-être. Les concertations intergénérationnelles, en particulier avec les jeunes femmes, ont été considérées comme un moyen susceptible de promouvoir des changements en profondeur dans les modes de prise de décision.

13. Plusieurs représentant(e)s des États membres ont fait part des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'objectif 3 (Bonne santé et bien-être), notamment en ce qui concerne l'accès universel aux soins de santé. Des progrès avaient également été accomplis dans la réalisation de l'objectif 5 (Égalité entre les sexes), en particulier au niveau des structures sociales et financières, dans le but de sortir les femmes et les filles de la pauvreté et de promouvoir leur participation politique. Ils (elles) ont également indiqué que les possibilités d'emploi pour les jeunes, les chaînes de valeur plus inclusives et la mise en place d'une protection sociale liée au travail avaient joué un rôle important dans les progrès vers l'objectif 8. Les moyens de subsistance, le

bien-être économique et culturel et l'intégrité de l'écosystème étant inextricablement liés à la santé des océans, ils (elles) ont noté que les efforts visant à progresser vers l'objectif 14 étaient particulièrement pertinents. Pour progresser dans le sens de l'objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs), il fallait aussi que les partenaires internationaux de développement respectent leurs engagements en matière d'aide publique au développement afin de mettre les financements voulus et les technologies permettant de sauver des vies à la disposition de ceux qui en ont besoin.

14. Les représentant(e)s des grands groupes et d'autres parties prenantes ont évoqué un certain nombre de mesures, portant notamment sur les points suivants : a) s'attaquer à la problématique du surendettement et réexaminer l'architecture financière internationale ; b) faire progresser la science inclusive ; c) accroître le financement du développement ; d) protéger les droits fondamentaux sur le lieu de travail ; e) mettre au point des politiques de l'emploi qui soutiennent le travail décent et le dialogue social ; f) renforcer les systèmes de protection sociale ; g) assurer des transitions équitables ; h) mettre fin à la discrimination ; i) développer des filières de migration sûres, ordonnées et régulières ; j) renforcer la cohérence des politiques ; k) accroître les investissements dans la collecte de données ventilées par sexe ; l) mettre en place des systèmes alimentaires résilients, équitables et durables grâce à des politiques fondées sur des données probantes.

15. Les représentant(e)s des grands groupes et d'autres parties prenantes ont souligné la nécessité d'une couverture sanitaire universelle ; mis en avant les difficultés auxquelles se heurtaient les personnes handicapées et l'importance de leur participation active à la prise de décision ; noté que la question des droits des réfugiés devait être prise en compte et que cela passerait par l'utilisation de données ventilées, une participation à la prise de décision et un accès à des ressources financières et des moyens de subsistance ; mis en avant qu'il importait de territorialiser les objectifs et de soutenir la prestation de services locale et régionale ; insisté sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la migration et de respecter les droits humains des migrants et des réfugiés ; appelé à la pleine reconnaissance des droits des peuples autochtones et à leur participation véritable à l'élaboration des politiques. De plus, un représentant a mis en avant le rôle des entreprises, qui devaient mettre leurs activités en conformité avec les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance, mobiliser des solutions de financement vert et mettre en œuvre le Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises. Un autre représentant a souligné le rôle des parlements s'agissant de veiller à ce que les décisions soient prises de manière inclusive.

IV. Accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au moyen des examens nationaux volontaires

16. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, une table ronde a été organisée en vue de mettre en commun les données d'expérience acquises par les pays et les bonnes pratiques mises en place lors des examens nationaux volontaires et en ce qui concerne la mobilisation des parties prenantes. Lors des débats, les participant(e)s ont cherché comment tirer parti du processus d'examen national volontaire afin que le secteur privé joue un rôle plus important et comment inciter le monde des affaires à s'engager de manière plus systématique dans la mise en œuvre du Programme 2030.

17. Plusieurs participant(e)s ont insisté sur le rôle capital des examens nationaux volontaires dans la promotion d'une participation multipartite et inclusive ainsi que sur l'importance d'une prise de décision fondée sur des données. Ils (elles) ont souligné que le secteur privé jouait un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de développement durable, car il créait des emplois, innovait et adoptait des pratiques commerciales durables.

18. Plusieurs participant(e)s ont souligné qu'une participation systématique des entreprises au processus d'examen était nécessaire et indiqué que les tables rondes sur les objectifs de développement durable, les consultations de parties prenantes et les rapports sur la durabilité des entreprises étaient des mécanismes efficaces. Conscient(e)s des défis à relever, tels que la méconnaissance du processus d'examen, ils (elles) ont insisté sur la nécessité de mener des initiatives de renforcement des capacités visant à aider les entreprises à intégrer la durabilité environnementale et sociale dans leurs activités et à faire concorder ces activités avec les priorités nationales de développement.

19. Les représentant(e)s de nombreux États membres ont noté les avantages d'une approche qui mobilise l'ensemble de la société dans le processus d'examen et insisté sur la nécessité d'une participation significative d'un large éventail de parties prenantes, notamment des pouvoirs publics, du secteur privé, de la société civile et du monde universitaire. Ils (elles) ont souligné qu'il fallait disposer d'un cadre de données solide pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Ils (elles) ont souligné également qu'il était important d'ancrer les objectifs au niveau local et de mener des examens locaux volontaires afin de mieux sensibiliser les parties prenantes et de favoriser leur collaboration, ce qui permettrait de s'assurer que les mesures infranationales contribuent à la réalisation d'objectifs nationaux plus larges. En outre, nombre de participant(e)s ont rappelé l'importance des politiques inclusives dans la lutte contre les vulnérabilités des groupes marginalisés et mis en lumière les activités qui étaient menées en vue d'inclure ces groupes dans la mise en œuvre et l'examen du Programme 2030. Ils (elles) ont reconnu le soutien que l'Organisation des Nations Unies continuait d'apporter dans le contexte des examens nationaux volontaires, notamment les activités de renforcement des capacités de collecte de données et de suivi des progrès, ainsi que les programmes de jumelage facilités par la CESAP qui avaient favorisé la collaboration entre les pays.

20. Plusieurs représentant(e)s des grands groupes et d'autres parties prenantes ont souligné qu'une approche intégrée de la mise en œuvre et de l'examen du Programme 2030 était nécessaire et insisté sur le fait qu'à l'issue des examens nationaux volontaires, des plans d'action concrets devaient être mis en place afin d'obtenir des résultats tangibles. Ils (elles) ont également souligné qu'il importait de promouvoir les partenariats et d'utiliser des données ventilées selon le sexe, l'origine ethnique, le revenu et la condition de migrant dans le processus d'examen. Une approche intégrée contribuerait à promouvoir l'inclusion des groupes marginalisés dans le processus et à renforcer l'engagement de ne laisser personne de côté.

V. Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des possibilités s'agissant d'atteindre les objectifs de développement durable dans la région

A. Progrès vers la réalisation des objectifs 3, 5, 8, 14 et 17 au niveau régional

21. Au titre du point 4 a) de l'ordre du jour, les résumés de cinq tables rondes, tenues sur les objectifs de développement durable n°s 3, 5, 8, 14 et 17, ont été présentés[1].

22. De nombreux(ses) participant(e)s à la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 3 (Bonne santé et bien-être) ont indiqué qu'il fallait accélérer les progrès. Ils (elles) ont mentionné les domaines d'action prioritaires suivants : renforcer les soins de santé primaires en vue de parvenir à une couverture sanitaire universelle ; prendre en compte les déterminants sociaux de la santé afin d'améliorer l'équité en santé ; tirer parti de l'innovation et des technologies ; investir dans les systèmes de données et d'informations sanitaires et favoriser la collaboration pour lutter contre les risques sanitaires liés à l'environnement. Ils (elles) ont également souligné qu'il fallait renforcer les partenariats, ne pas limiter l'action au seul secteur de la santé et donner à la population les informations nécessaires pour prendre de bonnes décisions en matière de santé.

23. Nombre de participant(e)s à la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 5 (Égalité entre les sexes) ont indiqué qu'il fallait agir dans les domaines prioritaires suivants : combler les lacunes en matière de données genrées et intersectorielles ; remettre en question les normes de genre ; renforcer les partenariats ; soutenir la participation en toute sécurité de la société civile, des organisations de défense des droits des femmes et des défenseuses des droits humains ; institutionnaliser la parité femmes-hommes au moyen de réformes d'orientation, de mesures de responsabilité, d'initiatives de mentorat des dirigeants et d'institutions inclusives ; renforcer la législation et les politiques visant à lutter contre la violence fondée sur le genre et les pratiques néfastes, en accordant la priorité aux activités de prévention ; élargir l'accès des femmes au travail décent, à l'entrepreneuriat, aux ressources, à la liberté d'association et à la protection sociale ; investir dans l'économie des services à la personne ; combler les écarts de compétences entre les femmes et les hommes ; autonomiser les adolescentes en renforçant les cadres juridiques et en leur donnant accès à une éducation à la sexualité, à la santé sexuelle et procréative et aux droits connexes.

24. Beaucoup de participant(e)s à la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 8 (Travail décent et croissance économique) ont indiqué qu'il fallait agir dans les domaines prioritaires suivants : accélérer les transitions justes et garantir des emplois décents en renforçant la protection sociale des travailleurs déplacés et en facilitant l'accès à la formation professionnelle et à l'éducation ; stimuler les investissements sobres en carbone, en particulier dans les microentreprises et les petites et moyennes entreprises ; améliorer le droit du travail et favoriser des environnements de travail sûrs grâce à la liberté d'association et au renforcement des inspections du travail. Ils (elles) ont également souligné qu'il fallait adopter des pratiques inclusives en matière de données afin de mieux représenter les populations difficiles à atteindre dans l'élaboration des politiques et favoriser le dialogue social en vue d'améliorer l'élaboration et l'efficacité des politiques, en particulier en faveur des groupes vulnérables.

[1] Pour un complément d'information sur les tables rondes, voir ESCAP/RFSD/2025/6/Add.1.

25. De nombreux(ses) participant(e)s à la table ronde sur l'objectif de développement durable nº 14 (Vie aquatique) ont indiqué qu'il fallait agir dans les domaines prioritaires suivants : augmenter les investissements et le financement ; renforcer les systèmes de données et de suivi, notamment au moyen de la comptabilité des océans ; respecter le droit à un environnement propre, sain et durable ; mettre en œuvre une approche de la biodiversité marine et côtière fondée sur les droits et tenant compte des questions de genre. Ils (elles) ont souligné également qu'il fallait renforcer la gouvernance de l'océan ; mettre en place des systèmes et des processus qui permettent une participation effective des jeunes et des femmes dans les domaines de la science de l'océan, des politiques publiques et de la société ; encourager la connaissance des océans et favoriser des solutions ; intensifier l'action climatique fondée sur l'océan, y compris par des initiatives régionales volontaires.

26. Beaucoup de participant(e)s à la table ronde sur l'objectif de développement durable nº 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) ont mis l'accent sur le renforcement nécessaire de la convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale en vue de mettre en place un système fiscal mondial équitable et de faciliter les mesures fiscales collectives à tous les niveaux. Ils (elles) ont souligné l'importance d'une gestion durable de la dette publique qui exige d'appliquer des principes d'emprunt et de prêt responsables, une meilleure gouvernance, une meilleure transparence et le respect du principe de responsabilité, tout en évitant les mesures d'austérité qui ont un impact sur les groupes vulnérables. Ils (elles) ont souligné en outre qu'il fallait augmenter les financements à des conditions concessionnelles et les financements privés dans un contexte de réduction des apports de l'aide publique au développement et promouvoir les données climatiques, les solutions technologiques et les partenariats.

27. Plusieurs représentant(e)s des États membres ont fait le point sur les efforts faits pour atteindre les objectifs et les progrès réalisés en ce sens, reconnaissant que ces progrès étaient variables d'un objectif à l'autre et d'un pays à l'autre. Ils (elles) ont également fait part d'informations sur les initiatives, programmes, politiques et mesures prises par les gouvernements afin de contribuer à la réalisation des objectifs et qui reflétaient un grand nombre de priorités mentionnées ci-dessus. Il s'agissait notamment de donner la priorité aux soins de santé inclusifs en renforçant les soins de santé primaires dans les zones rurales et en remédiant à la pénurie de personnel médical ; de promouvoir l'inclusion financière des femmes ; de promouvoir le travail décent en investissant dans le développement de la main-d'œuvre et en encourageant une culture salariale compétitive ; de soutenir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et des environnements commerciaux favorables ; de promouvoir des initiatives environnementales axées sur la circularité des ressources, la réduction des déchets plastiques, la pêche durable, la préservation de la biodiversité marine, la protection des écosystèmes côtiers et l'investissement durable. Ils (elles) ont présenté les initiatives de leur pays visant à introduire des plans d'action pour promouvoir une gouvernance de l'océan responsable et souligné qu'il fallait renforcer la collaboration en matière de gestion durable de l'océan et de conservation de la biodiversité marine. Plusieurs représentant(e)s ont également réaffirmé l'engagement de leur gouvernement à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs et à encourager la coopération régionale et les partenariats en matière de partage des connaissances, de renforcement des capacités et de technologie.

28. Un représentant d'une organisation internationale a souligné la nécessité d'atteindre la cible 3.3 associée à l'objectif 3 si l'on voulait éliminer le sida d'ici à 2030, ajoutant qu'il fallait s'attaquer aux obstacles juridiques, aux déficits de financement, à la stigmatisation et à l'accès insuffisant aux traitements, tout en mettant en place des approches novatrices en matière de prévention, de traitement et d'accès aux services. Une représentante des grands groupes et des parties prenantes a souligné qu'il importait de disposer de données en quantité suffisante pour mesurer les progrès accomplis dans les domaines critiques des objectifs, en particulier en ce qui concerne l'objectif 14, et rappelé qu'il fallait reconnaître les contributions de la société civile pour mobiliser la société dans son ensemble. Une représentante des collectivités locales et régionales a souligné le rôle des collectivités locales et régionales dans la réalisation de progrès et proposé des mesures prioritaires pour atteindre les objectifs.

B. Mise en œuvre du Programme 2030 au niveau sous-régional

29. Au titre du point 4 b) de l'ordre du jour, les progrès accomplis au niveau sous-régional dans la réalisation des objectifs de développement durable ont été examinés. Il a été noté que si des progrès avaient été accomplis dans la réalisation de plusieurs objectifs, ils restaient toujours insuffisants et que les États avaient régressé en ce qui concerne l'objectif 13. Tout en reconnaissant la diversité des sous-régions, on a insisté sur les possibilités communes et les actions prioritaires permettant d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs examinés, notamment par le renforcement des partenariats et des mécanismes en faveur du développement durable.

30. Ayant examiné les divers progrès réalisés et l'expérience acquise au niveau sous-régional, plusieurs participant(e)s ont souligné qu'il était essentiel de resserrer la coopération sous-régionale et de la fonder sur les principes du Programme 2030 si l'on voulait soutenir et dynamiser les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. La collaboration entre les États membres, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales et régionales était essentielle pour relever les défis socioéconomiques et favoriser le développement durable.

31. De nombreux(ses) participant(e)s ont noté l'insuffisance des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, tout en relevant qu'il était important de continuer d'aider et d'autonomiser les populations locales, en particulier les femmes et les filles. Plusieurs représentant(e)s ont également noté qu'il fallait favoriser une plus grande connectivité afin d'améliorer la compétitivité régionale et de promouvoir une intégration plus poussée, en particulier pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. D'autres domaines nécessitaient une attention urgente, notamment les défis multidimensionnels en matière de santé, la concrétisation de la croissance inclusive et durable, l'emploi productif et décent, la conservation des masses d'eau et la question du sous-financement de la réalisation des objectifs de développement durable. Certain(e)s participant(e)s ont indiqué que les changements climatiques représentaient une menace existentielle pour les petits États insulaires en développement et souligné les problèmes liés à la gestion de l'eau et à la pollution de la mer d'Aral et de la mer Caspienne.

32. Nombre de représentant(e)s des États membres ont noté que les partenariats régionaux multisectoriels étaient importants pour atteindre les objectifs de développement durable et que les organisations sous-régionales constituaient des instances très utiles pour favoriser la coopération dans des

domaines tels que l'agriculture, l'environnement, l'énergie, le commerce et les transports. Plusieurs représentant(e)s ont également mis en relief l'importance du commerce régional et transfrontière, des liaisons de transport, de la mobilisation des ressources, de l'adaptation aux changements climatiques, du partage des connaissances, de l'innovation et de la compréhension des enjeux liés à l'intersection entre la science, la politique et la société, autant de points essentiels si l'on voulait atteindre les objectifs.

33. Plusieurs représentant(e)s des organisations sous-régionales ont souligné les mesures prises pour aider leurs membres à atteindre les objectifs, indiquant qu'ils (elles) avaient notamment mis en place des plans régionaux en matière d'éradication de la pauvreté, de lutte contre les changements climatiques et de promotion de la santé. Les synergies importantes et l'alignement de certaines initiatives sous-régionales, telles que les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025, la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050 et le Fonds de résilience du Pacifique, avec le Programme 2030 ont été soulignés.

34. Certain(e)s représentant(e)s des grands groupes et d'autres parties prenantes ont insisté sur l'urgence qu'il y avait d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs dans la région Asie-Pacifique, en particulier pour les petits États insulaires en développement, en comblant les lacunes en matière de données, en renforçant les partenariats multipartites, en assurant un financement durable et en plaidant en faveur d'une action porteuse de transformation pour s'assurer que les bienfaits du développement bénéficient à tous.

C. Compte rendu des résultats généraux obtenus par les Nations Unies à l'échelle régionale en Asie et dans le Pacifique à l'appui du Programme 2030

35. Au titre du point 4 c) de l'ordre du jour, les participant(e)s ont examiné les activités menées par le système des Nations Unies pour le développement au niveau régional pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 et du Pacte pour l'avenir. Ils (elles) ont été informé(e)s des mesures prises à l'échelle du système et des résultats obtenus en 2024, notamment par l'intermédiaire de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique, de ses coalitions thématiques et des groupes de travail, compte tenu des principaux processus mondiaux qui devaient avoir lieu tout au long de l'année 2025. Les participant(e)s ont également été informé(e)s de la manière dont le Pacte pour l'avenir pouvait contribuer utilement à la réalisation des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique.

36. Plusieurs représentant(e)s des États membres ont salué le rôle essentiel du système des Nations Unies pour le développement dans l'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs. Ils (elles) ont souligné qu'il était nécessaire d'accroître le soutien à la mobilisation du financement durable, à l'exploitation de la transformation numérique, au renforcement de la réduction des risques de catastrophe, à la facilitation des transitions à faible intensité de carbone, à l'amélioration du suivi et de l'examen régionaux du Programme 2030 et à la consolidation de la coopération grâce à de meilleures données et une meilleure analyse. Un représentant a indiqué qu'il fallait doter les bureaux sous-régionaux et multipays du Pacifique de ressources suffisantes pour soutenir les petits États insulaires en développement, citant le mandat du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente sur la création d'un mécanisme de coordination régionale pour les

petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale, afin de soutenir la mise en œuvre du Programme et de contribuer à son suivi et à son examen.

37. Des représentant(e)s des grands groupes et d'autres parties prenantes ont salué les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et mis l'accent sur le rôle important de la coopération régionale et internationale. Les domaines clefs devant faire l'objet de nouvelles mesures étaient les suivants : faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; renforcer les protections sur le lieu de travail et les droits des travailleurs migrants ; agir face aux changements climatiques en réglant les problèmes transfrontières ; mettre en place des systèmes de santé tenant compte des questions de genre, accessibles et abordables ; tirer parti des mécanismes de financement novateurs. Les représentant(e)s ont également mis l'accent sur l'importance qu'il y avait de renforcer les cadres institutionnels afin d'éliminer la discrimination fondée sur le genre et de garantir l'accès à la justice et à un espace civique sûr.

Annexe II

Listes des manifestations parallèles et autres manifestations associées qui ont eu lieu en amont et en marge du douzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

1. On 25 February 2025, 8 side events were held on the following topics: “Digital Health as an Enabler and Catalyst to Accelerating SDG3 Progress”; “Leaving No One Behind: Advancing Inclusive Early Warnings and Broader Development Cooperation in the Asia-Pacific Region”; “Maximizing Local Impact: SDG Localization and inclusive action in Southeast Asia”; “Multi-Stakeholder Partnerships to Achieve Economic Resilience for Women and People with Disabilities”; “Youth Uniting for Policy Coherence in Advancing Environmental Dimension of the 2030 Agenda”; “The Decent Work Triangle: Government, CSO, and Private Sector Pathways for Sustainable Growth in Tajikistan”; “GBV in Agri-food Systems Amidst Climate Change: Building Partnerships and Evidence for Prevention”; and “Advancing Indigenous Science, Leadership and Economy for Decent Works, Good Health and Well-being of the People and Planet”.

2. On 26 February 2025, 8 side events were held on the following topics: “A Regional Pathway to Achieving SDGs and Addressing the Triple Planetary Crisis: Kickstarting the Asia-Pacific Synergy Report”; “Preventing Violence against Women: Evidence-Based Solutions and Promising Practices from Asia and the Pacific Region”; “Upholding the human right to a clean, healthy and sustainable ocean, above and below water, to accelerate ocean-based climate action”; “Roots to Resilience: How Indigenous Girls and Young Women are Powering a Greener Tomorrow”; “Climate change, health and well-being in urbanising Southeast Asia”; “Advancing circular economy actions and synergies to raise ambition towards SDG commitments”; “Fostering regional cooperation in the region – building partnerships between scientific and research councils in the Asia Pacific region”; and “Increasing Country Capacity for Climate Finance in Asia and the Pacific”.

3. On 27 February 2025, 15 side events were held on the following topics: “Building An Inclusive Future: Youth Leadership and Partnerships to Advance Disability Rights and Solidarity”; “Improving the relevance and manageability of sustainable development reporting for Small Island Developing States”; “Powering the Future: Advancing Gender and Social Inclusion in Climate and Energy Policies”; “Advancing SDGs 3, 5, and 8: Integration Opportunities and Regional Practices within the Eurasian Economic Union”; “Women Migrant Workers Speaking Up for Occupational Health, Social Protection and Wellbeing”; “Reaching the Unreached: Inclusive Solutions for Child Health & Nutrition in Asia-Pacific”; “Pathways for Indigenous-Led Energy: Voices of Indigenous Women and Youth in Asia”; “Empowering Youth Leadership: Strategies for Amplifying Youth Voices in South East Asia”; “Leave no child behind: Children at the heart of SDGs”; “Voluntary National Review (VNR) and Gender Equality”; “Addressing the Digital Gender Divide for Transformative Education and Economic Empowerment”; “Transforming the world and leaving no one behind: Lessons from the Asia Pacific on the implementation of the SDGs”; “NextGen Partnerships: Empowering Youth to accelerate SDG delivery”; “The Power of Partnership: Eliminating Child, Early, Forced Marriages and Unions for promoting Gender Equality in the Asia- Pacific”; and “Empowering the Future: Meaningful Inclusion of Children and Youth in the Asia-Pacific Region”.

4. On 28 February 2025, 12 side events were held on the following topics: “Decent Work as a Pathway to Development Justice: Breaking Systemic Barriers, Upholding Workers’ Rights and Dignity in Asia-Pacific”; “Gender Equality and Women’s Empowerment in the Maritime Transport Sector”; “What makes Universal Health Coverage (UHC) truly inclusive? Advocating UHC in Asian Countries”; “The EU’s Global Gateway: Stronger Together Through Sustainable Investment”; “Empowering the Next Generation: Advancing Well-Being in the Asia-Pacific Region”; “Scaling Science-Based Solutions for Sustainable Development: Regional Innovations in Technology and Data for Achieving the SDGs”; “Leveraging digital innovations to improve the work of women in agriculture”; “Community-based climate projects in APAC through cross-sectoral collaboration and inter-state cooperation”; “ Convergence for a Healthier Future: Integrating Health, Food, Climate Systems for a Just Transition”; “Indigenous Data: Strengthening the interlinkage of Human Rights and the SDGs for Indigenous Peoples”; “APFSD Youth Forum Regional Call to Action 2025: Youth at the forefront reviewing 10 years of Agenda 2030 implementation and crafting sustainable, resilient and innovative actionable solutions for good health and well-being and gender equality”; and “Accelerating environmental rights protection for women in the Asia-Pacific region”.

5. The following 14 associated and pre-events were held: APFSD Youth Forum 2025; Asia-Pacific Peoples’ Forum on Sustainable Development; Towards the World Summit for Social Development: Contributions from Asia and the Pacific; Regional Workshop for the Voluntary National Reviews and Local and Regional Government Assembly: Advancing Multilevel Collaboration for the VNRs; Empowering Communities: Connectivity Initiatives for Sustainable Development in the Asia-Pacific; Asia Science Mission for Sustainability; In Conversation with WOSSO (Women of the South Speak Out); Shaping a Sustainable and Inclusive Digital Economy: Enhancing Government and Private Sector Partnerships for Digital Transformation in Asia and the Pacific; Generation Hope Goals: Actions for the SDGs; Accelerating the SDGs through Impact Investing in Asia-Pacific; SDG Story Exchange; Rise & Thrive- Empowering the Women and Girls of Tomorrow; and Asia-Pacific Preparatory Meeting for the UN Food Systems Summit +4 Stocktaking Moment.